



**ARRETE DU MAIRE
Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation – Arrêté de travaux – alimentation fibre
ARR 2025-07-03-84-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu la demande formulée par Bouygues Telecom
Vu l'accord des services techniques municipaux
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter tout accident ou
incident lors du tirage et raccordement de la Fibre au 121 rue du Général Leclerc à Seloncourt -25230-

--- ARRÊTONS ---

ARTICLE 1 : Des travaux de tirage et raccordement de fibre optique dans les chambres France télécom
vont avoir lieu entre le 114 et le 121 rue du Général Leclerc à Seloncourt.

ARTICLE 2 : Par mesure de sécurité, le stationnement est interdit dans la zone de travaux qui se
déroulera le 25 juillet 2025 sur une période d'une journée.

ARTICLE 3 : la société en charge des travaux SOGETREL sis 5, place Saint Léon à Nancy -54- devra
placer les panneaux réglementaires au Code de la Route et sera mise en place par eux-mêmes et sous
leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Tout contrevenant se verra dresser un procès-verbal et le véhicule fera l'objet d'une mise
en fourrière.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 3 juillet 2025
Pour le maire, l'Adjoint à la voirie et la circulation
Monsieur ROBERT Jean-Marc

